

RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION VIRTUELLE

Objectifs du règlement

Poursuivre la réalisation des actions contenues dans la stratégie municipale d'intervention sur les démolitions et se conformer à la Loi sur le patrimoine culturel (Loi 69).

Objet et effet du règlement

- Création d'un comité de démolition;
- Régir les conditions et modalités pour procéder à la démolition d'un immeuble;
- Interdiction de procéder à la démolition d'un immeuble visé sans l'autorisation du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles.

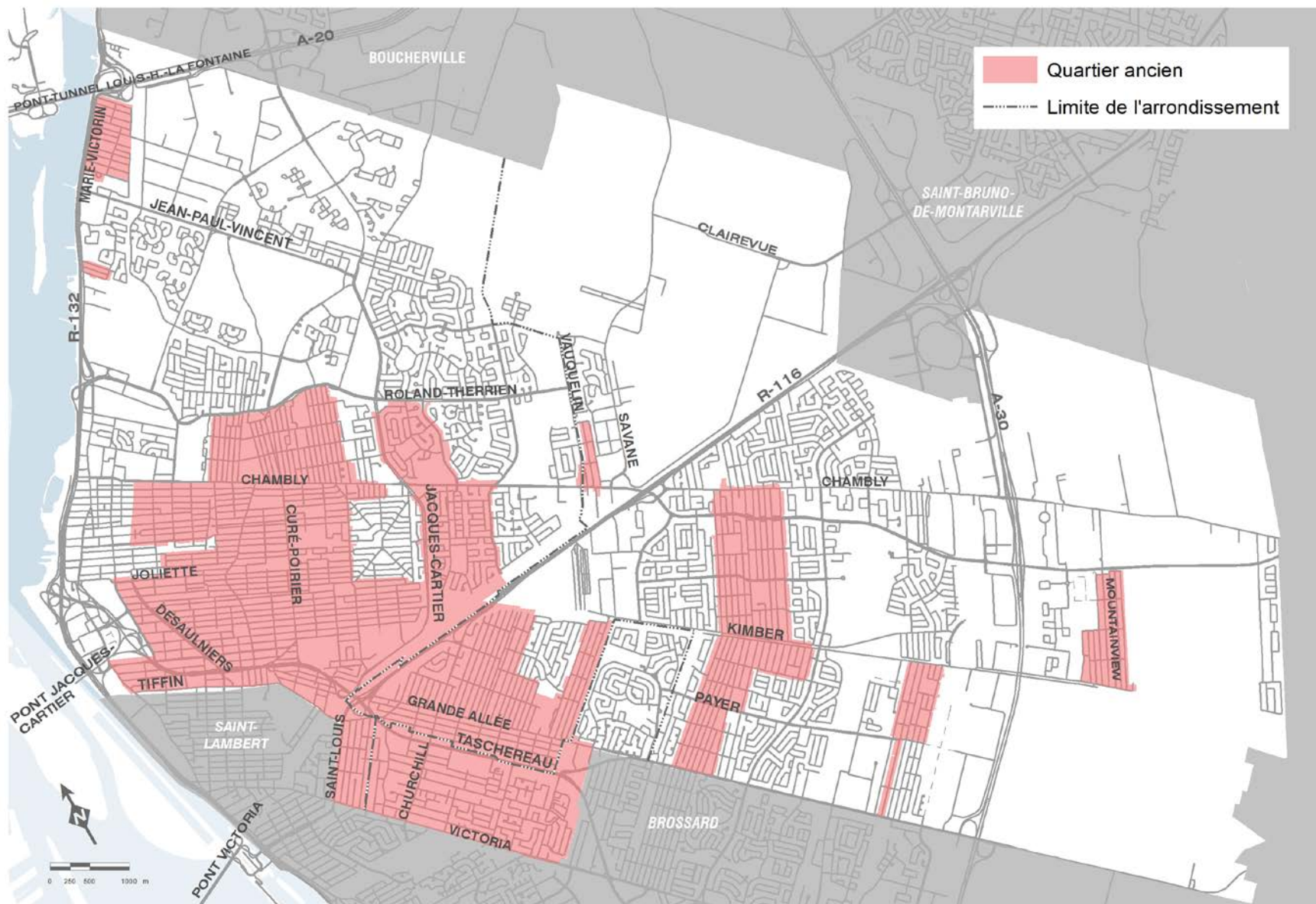
Résumé des dispositions du règlement

- La procédure pour effectuer une demande d'autorisation de démolition, notamment le contenu obligatoire des documents à déposer pour la demande;
- Le territoire et les catégories d'immeubles visés par une autorisation obligatoire du comité d'étude des demandes de démolition, soit l'un ou l'autre des cas, qui suivent :
 1. un immeuble patrimonial au sens de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
 2. un bâtiment principal possédant une valeur patrimoniale potentielle identifiée (annexe I de cette présentation);
 3. un bâtiment principal construit avant 1940;
 4. un bâtiment principal comprenant entre 1 et 3 logements et situé dans un quartier ancien (annexe II de cette présentation).
- Les critères pour l'évaluation d'une demande d'autorisation (p. ex: état de l'immeuble, valeur patrimoniale, détérioration de la qualité de vie du voisinage, coût de sa restauration, utilisation projetée du sol dégagé, préjudice causé aux locataires, etc.);
- Les modalités pour la révision possible de la décision du comité d'étude des demandes de démolition par le conseil, ainsi que les infractions et peines applicables.

Annexe I – Bâtiments à potentiel patrimonial

1.	25, boulevard Churchill	Greenfield Park	24.	5510, chemin de Chambly	Saint-Hubert
2.	54, boulevard Churchill	Greenfield Park	25.	5670, chemin de Chambly	Saint-Hubert
3.	57, boulevard Churchill	Greenfield Park	26.	7270, chemin de Chambly	Saint-Hubert
4.	110, boulevard Churchill	Greenfield Park	27.	8390, chemin de Chambly	Saint-Hubert
5.	115, boulevard Churchill	Greenfield Park	28.	8630, chemin de Chambly	Saint-Hubert
6.	180, boulevard Churchill	Greenfield Park	29.	8730, chemin de Chambly	Saint-Hubert
7.	186, boulevard Churchill	Greenfield Park	30.	9665, chemin de Chambly	Saint-Hubert
8.	233, boulevard Churchill	Greenfield Park	31.	2100, rue Gélinau	Saint-Hubert
9.	237, boulevard Churchill	Greenfield Park	32.	5800, Grande Allée	Saint-Hubert
10.	241, boulevard Churchill	Greenfield Park	33.	6750, Grande Allée	Saint-Hubert
11.	245, boulevard Churchill	Greenfield Park	34.	6930, Grande Allée	Saint-Hubert
12.	2410, chemin de Chambly	Vieux-Longueuil	35.	8370, Grande Allée	Saint-Hubert
13.	3570, chemin de Chambly	Vieux-Longueuil	36.	8650, Grande Allée	Saint-Hubert
14.	5190, chemin de Chambly	Saint-Hubert	37.	5550, chemin de la Savane	Saint-Hubert
15.	5205, chemin de Chambly	Saint-Hubert	38.	6300, chemin de la Savane	Saint-Hubert
16.	5255, chemin de Chambly	Saint-Hubert	39.	6850, chemin de la Savane	Saint-Hubert
17.	5285, chemin de Chambly	Saint-Hubert	40.	7455, chemin de la Savane	Saint-Hubert
18.	5300, chemin de Chambly	Saint-Hubert	41.	7740, chemin de la Savane	Saint-Hubert
19.	5310, chemin de Chambly	Saint-Hubert	42.	7895, chemin de la Savane	Saint-Hubert
20.	5325, chemin de Chambly	Saint-Hubert	43.	1853, rue Duke	Saint-Hubert
21.	5370, chemin de Chambly	Saint-Hubert			
22.	5420, chemin de Chambly	Saint-Hubert			
23.	5445, chemin de Chambly	Saint-Hubert			

Annexe II - Carte des quartiers anciens



Merci

24 novembre 2021